

# JOURNAL DE LA HAYE.

**PRIX DE L'ABONNEMENT.**  
 La Haye. Provinces.  
 Pour un an. . . 26 fl. 30 fl.  
 « six mois. 14 » 16 »  
 « trois mois 7 » 8 »  
**PRIX DES INSERTIONS.**  
 Les premières lignes 1 fl. 50, timbre  
 Compris et 10 cts. par ligne au sus.

**BUREAU DE LA RÉDACTION**  
 à La Haye, Lager Nieuwe  
 derrière le Prinsgracht (Noord)  
**BUREAU POUR L'ABONNEMENT**  
 ANNONCES,  
 Chez M. Van Weelden, Huis  
 Spuis, à La Haye.  
 Les lettres et paquets doivent être  
 envoyés à la direction francs de port.

## LA HAYE 7 Février.

### Considérations sur la révolution au Mexique.

Les nouvelles reçues en dernier lieu du Mexique, méritent qu'on s'y arrête un moment. Quoique un peu confuses, comme toujours, ces nouvelles ne laissent pourtant plus de doute sur la chute de Santa-Anna; mais elles font la part de l'exagération habituelle aux journaux du Sud, il est évident que la puissance du dictateur n'est pas telle qu'il a pu résister aux personnes qui ont voulu la situation des esprits au Mexique, est d'avoir vu le voisinage de la Vera-Cruz où se trouvait la plus grande partie des vieilles troupes, commandées par des officiers dévoués corps et âme à ses intérêts. Rester dans cette position et attendre l'ennemi de pied ferme, c'était pour lui la seule chance de surmonter la tempête. Il est vrai que son triomphe, s'il l'avait emporté encore une fois dans une bataille rangée, n'aurait pu être encore de bien longue durée, car ses actes arbitraires, sa tyrannie avaient soulevé contre son administration un cri de réprobation unanime, au sein de tout ce qu'il y a de gens honorables au Mexique; il est évident que les jours de sa domination étaient comptés. Aussi le changement qui s'est opéré sans violence, sans effusion de sang et en quelque sorte par la seule force des choses a-t-il été accueilli avec transport par toute la population Mexicaine.

La révolution du Mexique aura probablement un grand résultat quant à la politique extérieure de cette république; ainsi chacun sait que Santa-Anna avait pris pour prétexte la guerre avec le Texas, pour lever de forts impôts et maintenir sur pied un état militaire considérable, sur lequel il comptait s'appuyer au jour du danger. Aujourd'hui le nouveau gouvernement n'aura plus les mêmes motifs de garder sur pied un si grand nombre de troupes, et pour empêcher que le Texas, de son côté, ne reconnaisse aux États-Unis, il reconnaîtra son indépendance; ce qui mettra fin probablement aux tentatives du président Tyler et de son agent au Texas, le général Duffgreen. Si, comme le conseillent au nouveau président Herrera les intérêts bien entendus de la république qu'il est chargé d'administrer, il accepte tout d'abord la révolution pacifique qui l'a porté au pouvoir, aura mis fin aux graves complications qui ont un instant menacé la paix du monde de l'autre côté de l'Atlantique.

Nous pensons qu'il n'est pas inutile de faire suivre les considérations qui précèdent, de quelques nouveaux détails sur la dernière révolution du Mexique et que nous trouvons dans le Times. Nous lisons dans la correspondance de ce journal :

« Le mouvement à Mexico commença le 1<sup>er</sup> décembre par cinquante-cinq députés sur soixante-cinq, contre certains ordres donnés par Santa-Anna. Canalizo, en l'absence de Santa-Anna, qui était parti avec 8,000 hommes en marche contre les

rebelle de Jalisco, publia un décret qui dissolvait le congrès. Cette mesure ne fit qu'exciter au plus haut point la population. Le congrès rédigea trois propositions et une adresse au peuple, mais avant que ces documents fussent prêts, Canalizo avait fait fermer toutes les imprimeries, excepté celle du *Diario el Gobierno*, l'organe du gouvernement, et défendu toutes publications. Bientôt le peuple s'assembla dans les places publiques; Canalizo s'enferma alors dans le palais avec 2,000 hommes. Pendant ce temps les libéraux et le clergé s'assemblaient au Capitole pour organiser le mouvement révolutionnaire.

Le congrès et le municipalité, malgré les mesures prises par Canalizo, firent imprimer secrètement des adresses au peuple et les distribuèrent dans la ville. Les troupes de gouvernement qui entouraient le palais, commençaient à être indécises sur le parti à prendre. Cet état de choses se prolongea ainsi jusqu'au 6. Ce jour-là le peuple armé se porta au couvent de San-Francisco. Les membres du congrès s'étaient réunis à cet endroit; on remarquait parmi eux les généraux Herrera, Garcia Conde et Cespedes. Il fut convenu qu'on marcherait sur le palais, et cette masse de peuple se mit en mouvement; on somma Canalizo de se rendre et on lui donna deux heures pour réfléchir. Canalizo se préparait à faire feu sur le peuple, quand un de ses officiers s'écria : « Je ne suis point le soldat d'un tyran, mais celui du peuple : Vive le Congrès. »

Ce cri fut répété par toutes les troupes, et Canalizo s'enfuit, terrifié, dans son appartement. Avant son départ du couvent, le général Herrera avait préparé une lettre pour Canalizo, dans laquelle il l'engageait, pour éviter toute effusion de sang, à reconnaître le gouvernement de la constitution et du congrès. Canalizo demanda qu'il lui fût délivré des passeports pour lui, les quatre ministres et le commandant-général, et déclara qu'alors il évacuerait la place. Trouvant sans doute les conditions de Canalizo non acceptables, le général Herrera força l'entrée du palais et saisit Canalizo, Salas, le ministre de la guerre et celui de l'intérieur.

Le 7, on organisa un nouveau gouvernement. Le général Herrera fut constitué président de la république; et son cabinet fut composé de MM. Pedro Echeverria, ministre de l'intérieur, Luis G. Cuevas, ministre des affaires étrangères, Mariano Rivapalacio, ministre de la justice et de l'instruction publique, et le général Pedro Garcia Conde, ministre de la guerre et de la marine. On sait à quelle voix le peuple accueillit ce nouveau gouvernement; les statues et même le même empereur de son dictateur; il est juste toutefois de dire qu'il n'y eut pas une seule goutte de sang répandue.

Le mouvement s'est propagé partout; pas une seule ville, pas un seul bourg n'ont élevé la voix en faveur de Santa-Anna. Il est peu probable que les relations des puissances étrangères avec le Mexique se ressentent de cette révolution, mais il est à craindre que le Mexique n'agisse énergiquement dans le Texas, car le gouvernement et le peuple regardent le Texas comme une province révoltée. Des embarras intérieurs avaient jusqu'ici empêché le Mexique de reprendre maintenant qu'ils n'existent plus, toute la force de la nation va se tourner vers ce but.

Par arrêté du 5 de ce mois, le Roi a nommé aux fonctions de gouverneur-général des Indes-Néerlandaises, Son Excellence le ministre d'Etat M. J. J. Rochussen. M. Rochussen continuera à remplir les fonctions de ministre plénipotentiaire à Bruxelles jusqu'à ce qu'on lui ait donné un successeur.

Le Roi a nommé M. Bomme pour le nouveau terme de trois ans, aux fonctions de co-directeur pour le commerce, à l'entrepôt libre de la ville de Middelbourg.

### SECONDE CHAMBRE DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

Dans la séance d'hier, la Seconde Chambre des États-Généraux a reçu communication de plusieurs messages royaux, accompagnant de nouveaux projets de loi, à savoir :

1° Un projet réglant le recouvrement des contributions directes. Cette branche du service public est régie jusqu'à présent en partie par les lois françaises, et en partie par des lois promulguées ici en 1808 et 1816, mais qui, ni les unes ni les autres, ne se trouvent en harmonie avec notre législation civile et financière actuelle.

Le projet actuellement soumis aux Chambres, a pour but de remédier à cet inconvénient, et d'améliorer en même temps le mode de recouvrement.

2° Un projet qui indique les voies et moyens pour couvrir la dépense de fl. 6,212,000 faites ou encore à faire pour l'exécution de la loi du 27 décembre 1822, sur la monnaie nationale.

3° Un projet sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. Ce projet est destiné à remédier à ce que l'expérience a signalé comme vicieux dans la loi existante, dont l'exécution est très-onéreuse pour le trésor et porte des entraves notables aux travaux d'utilité publique.

D'après la loi actuellement en vigueur, l'envoi en possession ne peut, dans la règle, avoir lieu, en cas de contestation, qu'après jugement définitif des tribunaux.

Les abus qui ont été la suite de cette disposition de la loi ont été si nombreux et si préjudiciables, qu'on a dû songer sérieusement à les rendre impossibles à l'avenir. Le nouveau projet permet par conséquent l'envoi en possession provisoire, soit au début, soit dans le cours du procès. On a cherché à concilier autant que possible les intérêts des grandes entreprises d'utilité publique avec les droits sacrés de la propriété.

Dès qu'un arrêté royal aura déclaré qu'il y a lieu à expropriation, ou que les travaux exigent de la célérité, le juge pourra, au lieu de la consignation d'une juste indemnité, à offrir par l'expropriant ou à régler par le juge, au besoin sur l'avis d'experts, à désigner par les parties, ou à nommer par le juge.

Indépendamment de l'indemnité à payer lors de l'envoi en possession provisoire, l'expropriant devra encore consigner une somme, qui servira de garantie pour le paiement de ce qui sera jugé dû à l'exproprié lors du jugement final de la contestation.

Outre les projets dont nous venons de parler, la Chambre a encore reçu : 1° un projet de loi qui autorise pour 1845 et 1846, la perception de l'impôt sur les héritages, pour soutenir l'agriculture; 2° un projet sur les actes de l'état civil dressés en pays étrangers par les agents diplomatiques et consulaires néerlandais; et 3° un projet de loi sur l'organisation de la garde communale.

## Feuilleton du Journal de La Haye. — 8 Fév. 1845.

### PHILADELPHIE ET SA PRISON. — LE SYSTÈME CELLULAIRE.

IMPRESSIONS D'UN VOYAGEUR.

Je ne vous fais ici une description sur le régime pénitentiaire. Je raconte ce que j'ai vu, ce que j'ai senti. Dans les faubourgs de la ville de Philadelphie se trouve une grande prison appelée *Le Penitentiary*. Cet établissement est dirigé d'après le plan tout particulier de la province de Pensylvanie, et que l'on veut importer chez nous. Le système est celui de la sévérité, sévère, en un mot, de la solitude.

Je parcourus cette prison accompagné de deux messieurs appartenant à la magistrature, et je passai avec eux toute une journée allant d'une cellule à l'autre, et passant avec les malheureux prisonniers. Les plus grandes facilités me furent accordées avec toute la politesse possible; rien ne me fut caché, toutes les informations que je cherchais à prendre me furent ouvertement et franchement données. On ne saurait trop louer l'ordre qui règne dans ce bâtiment ni d'apprécier des sentiments excellents de tous ceux qui touchent en quelque façon à l'administration de ce système.

Entre le corps de la prison et le mur extérieur se trouve un grand jardin où sont entassés par une petite porte pratiquée dans une massive porte cochère. Nous arrivâmes dans une grande chambre d'où rayonnaient sept longues cellules. De l'un et de l'autre côté de ces cellules, se trouve une longue rampe qui ne sont pas, comme celles du rez-de-chaussée, attenantes à une cellule cour, et qu'elles sont tant soit peu plus petites. On a jugé que deux de ces cellules pouvaient composer l'air et l'exercice dont une heure par jour est accordé au prisonnier de chaque cellule, et c'est pour cela que chaque prisonnier de cet étage a deux cellules qui se touchent et se communiquent.

On entendra d'ailleurs de la même façon et à contenance égale, le bruit monotone du marteau du tisserand qui travaille dans le corridor, mais les murs épais et la lourde porte du cachot empêchent bien vite ce bruit, et le silence vous pèse plus lourdement encore. La tête de chaque prisonnier est recouverte d'un capuchon noir, et c'est vêtu de ce sombre linceul, emblème du rideau tiré entre le monde et lui, que, dès son entrée en prison, on le conduit à la cellule dont il ne doit sortir qu'après avoir payé sa peine. Une fois là, tout est comme mort pour lui :

de sa femme ou de ses enfants, de son intérieur ou de ses amis, des bruits et des événements du monde, il n'en entend jamais parler ! Il voit les directeurs de la prison, rien de plus; il n'entend aucune voix humaine. C'est un homme qu'on a enterré vivant, un homme qu'on pourra peut-être un jour retirer de ce tombeau; mais en attendant sa résurrection, il est mort à tout sentiment, à toute joie, à tout espoir, à toute vie que pour la torture et l'horrible désespoir.

Non, son crime, la durée de sa punition sont inconnus au geôlier même qui est chargé de son pain de tous les jours. Il y a un numéro répété dans deux livres, l'un pour le gouverneur de la prison, l'autre pour l'aumônier; voilà l'index de son existence. Ces pages exceptées, la prison n'a nulle donnée de son existence, et vivrait-il dans la même cellule dix mortelles années, il n'a aucun moyen jusqu'à sa dernière heure de savoir dans quelle partie du bâtiment il se trouve, ni quel est le nom de son geôlier. Il ne peut même pendant les longues nuits d'hiver se consoler en se disant qu'il y a des êtres vivants près de lui qui pensent peut-être à lui, qu'ils peuvent entendre sa voix. Il ne sait dans quel coin de la prison il se trouve, et si ne voit que des murs, des portes grillées en fer.

Chaque cellule a une seule porte, une porte extérieure, et une porte intérieure et une autre en barreaux de fer dans laquelle est le guichet par lequel on passe la nourriture. Le prisonnier a une bible, par laquelle une ardeur avec quelques restrictions on lui permet quelques-uns des livres choisis à cette intention, du papier, des plumes et de l'encre. Son rasoir, son assiette, son pot à l'eau, sa cuvette pendent au mur ou brillent sur un rayon. Il y a une fontaine d'eau fraîche dans chaque cellule. Pendant la journée, le lit se replie contre le mur, laissant ainsi plus de place pour travailler. C'est là qu'est le métier, l'établi ou le tour, c'est là que le prisonnier travaille, dort, s'éveille et compte les saisons à mesure qu'elles changent, et qu'il vieillit.

Le premier recous que je vis était à se tailler devant son métier. Il était là depuis six années et y devait en passer encore trois. On demandait comme recenseur, il niait encore sa faute, malgré sa longue captivité et se disait durement traité.

Il s'arrêta à notre entrée, ôta ses lunettes, et répondit volontiers à tout ce qu'on lui dit, mais toujours en hésitant étrangement et d'une voix basse et pensive. Il avait sur la tête un chapeau en papier de sa fabrication et se montrait content qu'on le remarquât et qu'on l'en louât. De quelques morceaux de bois de rebut, il s'était fait une pendule qui avait une bouteille à vinaigre pour balancier. Me voyant intéressé à cette invention, il leva les yeux avec orgueil et me dit qu'il songeait à l'améliorer, et qu'il espérait qu'avant peu son marteau et un petit morceau de verre l'un à côté de l'autre, lui feraient de la musique. Avec des couleurs qu'il avait extraites de l'étoffe qu'il travaillait, il avait peint sur le mur quelques méchantes figures, entre autres celle d'une femme qu'il appelait : La dame du Lac.

Un sourire lui vint pendant que je considérais toutes les inventions qu'il avait faites pour tuer le temps; mais lorsque je reportai mes yeux sur lui, je vis que ses lèvres tremblaient et j'aurais pu compter les battements de son cœur. Je ne sais à quel propos quelque chose ayant dit qu'il était marié il baissa la tête à ces mots, se détourna et se couvrit la figure de ses mains.

« Maintenant vous voilà résigné, n'est-ce pas ? dit un de ces messieurs après une courte pause pendant laquelle il reprit son maintien habituel, et répondit avec un soupir courroucé dans son désespoir : — Oh oui ! oh oui ! j'y suis résigné. »

— Et vous pensez être devenu meilleur, n'est-ce pas ? — Eh bien ! je l'espère, je souhaite qu'il en soit ainsi. — Et le temps se passe assez rapidement ? — Le temps est bien long, messieurs, entre murs !... »

Il porta ses regards autour de lui, Dieu sait avec quel ennui, en disant ces mots; ses yeux prirent une terrible fixité, puis un instant après il soupira avec effort, remit ses lunettes et continua son ouvrage.

Dans une autre cellule était un Allemand condamné pour vol à cinq ans de prison. Il était là depuis deux ans. Avec des couleurs extraites de la même manière que l'autre prisonnier, il avait peint entièrement les murs et le plafond de sa cellule. C'était enluminé de la manière la plus charmante. Il avait de plus arrangé avec un goût exquis les quelques pieds de terre attachés à sa cellule, et s'était réservé un petit parterre au milieu de cette façade de briques, parterre qui par parenthèse ressemblait à un tombeau. Le goût et l'invention qu'il avait montrés dans tout ceci étaient admirables, et cependant il était difficile de se figurer un être plus triste, plus malheureux et plus dévoué de cœur. Non, un pareil tableau d'affliction abandonnée, de douleur et de désespoir n'est jamais présenté devant moi, le cœur me se aggrave; tous les sens me me coulerent de ses yeux, il prit à part un de ceux que je visitais, et de ses mains tremblantes le saisissant par l'habit d'une manière nerveuse, et le retenir, il lui demanda s'il n'y avait nul espoir qu'on revint sur sa cruelle sentence. Oh ! alors ce que je vis était trop pénible à considérer, et justice on ne pourra voir une misère qui impressionne plus que la misère de cet homme.

Dans une troisième cellule était un grand gaillard de nègre, ayant subi avec effraction; de son état ce nègre fabriqua des vis, etc., et dans la prison il se livrait aussi à cette industrie. La durée de sa punition était presque égale. Il était non-seulement voleur très-adroit, mais il était en outre connu par sa hardiesse, par son effronterie et par ses nombreuses condamnations. Il était régala d'une longue histoire de ses exploits. Il semblait se lécher les lèvres en nous racontant ses piquantes histoires d'argenterie volée et de visites données aux lunettes d'argent qu'il avait gagnées à leurs lendeurs. Il était si content qu'il avait reconnu le métal même de l'autre côté de la grille de fer, et nous l'avions en aucune façon encouragé, eût-elle été de quelque nature que ce soit la plus détestable; enfin il termina sa conversation en me montrant avec hypocrisie parfaite; il nous déclara qu'il bénissait le jour où il avait mis le pied dans cette prison, et que jamais, au grand jamais, tant qu'il vivrait, il ne commettrait un autre vol.

L'un des prisonniers avait reçu comme indemnité la permission d'élever des lapins. Comme la chambre était si étroite et si peu odoriférante, on lui dit à la porte de venir dans le corridor, cela va sans dire, et s'approcha de nous en garantissant de ne pas nous gêner. On eût dit; à l'air ému et spectral de cet homme, qu'il venait d'évoquer de la tombe. Il portait sur la poitrine un éblouissant bonnet; la petite créature lui échappa tout d'un coup et se sauva dans le corridor; aussitôt le prisonnier se glissa timidement près de la petite fenêtre et regarda le gîte commun; alors, d'un aspect de deux créatures, il eût été difficile de décider du lapin ou de l'homme lequel était le plus noble animal.

Nous vîmes ensuite un voleur anglais qui n'avait fait que quelques jours sur ses sept ans de prison. C'était un coquin au front bas, à la lèvre pincée,

Nous ne trouvons nulle part la confirmation de la nouvelle grave, répandue le 4 à la bourse de Paris, et reproduite dans notre n° d'hier, d'une collision entre un vaisseau anglais et un vaisseau français, dans les parages de Tahiti; les journaux anglais font, à la vérité, mention d'un conflit survenu entre les Français et les naturels, mais c'est là tout jusqu'à présent.

Voici d'abord ce que nous lisons dans le *Cork Chronicle*: «Le navire *Charley Castle*, venant directement de Valparaiso, est arrivé, il y a quelques jours, à Cork, ayant à bord un missionnaire venant de Tahiti et la femme d'un autre, tué par les Français au moment où, à travers la fusillade, il passait de son jardin dans sa maison. Ils sont partis, au mois d'août passé, de l'île de Tahiti, qu'ils ont laissée dans un état de désorganisation complète; toute la population se tenait dans les montagnes sur la défensive. La reine Pomaré se trouvait avec sa famille à Raiatea, décidée à être réintégrée ou à mourir. Ceux des missionnaires dont les établissements n'ont pas été entièrement ruinés par la guerre sont restés.»

Le *Liverpool Times* publie des nouvelles apportées par le capitaine Harve, un des membres de la société des missionnaires de Londres, et qui venait d'arriver à Liverpool, ayant quitté Tahiti le 27 août dernier.

D'après ces nouvelles, la population de l'île s'était levée en masse contre les Français, qui n'étaient plus maîtres que de ce qu'ils occupaient à Tahiti même, et ne pouvaient s'avancer au delà d'un mille de leur quartier-général sans être attaqués par les insulaires, résolus à faire une résistance désespérée. Les forces des Français ne comprenaient que 1000 hommes; les indigènes, tant à Tahiti que dans les îles avoisinantes, comptaient 4 à 5,000 hommes armés et très-déterminés. Dans l'attaque de la forte position que les naturels avaient prise, les Français avaient déjà perdu 200 à 250 hommes, tandis que leurs adversaires n'avaient éprouvé qu'une perte de 100 hommes. La reine Pomaré avait refusé positivement d'avoir désormais affaire aux Français; elle s'était retirée chez ses sujets dans une des îles voisines; et elle avait exprimé la ferme résolution de vivre ou de mourir en reine.»

On lit enfin à ce sujet dans le *Morning Chronicle*:

«Plusieurs missionnaires sont arrivés à Cork venant de Tahiti plusieurs se sont déjà mis en route pour Londres. Ils s'étaient embarqués à Valparaiso après s'être soustraits aux violences des Français. Nous apprenons avec plaisir que plusieurs missionnaires restent à Tahiti et il est assez vraisemblable que le John Williams est arrivé à Tahiti et leur a laissé des renforts. Si donc le retour de M. Harve et Jesson et de leurs collègues doit donner aux directeurs de la société des missions de Londres les moyens de bien connaître la conduite des autorités usurpatrices de France et l'état de l'île, d'un autre côté on doit se féliciter que ce grand avantage n'ait pas été obtenu au prix d'un abandon total de la mission.»

M. Jesson, d'anciens missionnaires qui viennent d'arriver est chargé de remettre à la reine Victoria une dépêche de la part de la reine Pomaré. Toutefois si la reine Victoria ne peut intervenir activement dans une affaire qui intéresse si vivement sa sensibilité, ses conseillers ne sont pas dans la même position et nous espérons que le caractère sent de ces dépêches de Pomaré comme une raison de les négliger.

Dans le cas même où le récit n'aurait pu tracer qu'un tableau imparfait de ses souffrances réelles, elle aura pour appui ceux qui en ont été témoins, ainsi que des crimes de ses insidieux et implacables ennemis.

Nous pensons que les missionnaires attendront avec impatience le moment où il leur sera donné de faire au peuple anglais le récit des souffrances dont ils doivent parler. Ce récit exercera une influence puissante sur les amis de la vérité, de la

justice et de l'humanité et aussi sur les déterminations de notre gouvernement et la politique du gouvernement du roi des Français.»

Le *Morning Chronicle* accompagne des réflexions suivantes l'article de la *Gazette d'Augsbourg*, qui annonce que la diète germanique a adopté le pavillon impérial pour les états de la confédération et qui appelle de ses vœux la formation d'une marine avec arsenaux, fortifications navales, etc., pour la confédération.

«Nous ne rapportons pas ces détails, ces projets ces vœux, pour nous en moquer ou pour en combattre la réalisation, mais seulement pour les faire connaître comme renseignements utiles à consulter, bien que nous sachions qu'au fond de tout cet enthousiasme se trouve le désir de rivaliser avec la grandeur de l'Angleterre. Les nations du continent qui voient cette immensité de notre puissance, veulent s'en pendre à ce qui leur semble la cause la plus proche de cette même puissance. Nos flottes, nos lois maritimes, notre système protecteur, les frappent tout d'abord, et les voilà toutes disposées à protéger leurs manufactures et à construire des navires: comme si la protection amenait la prospérité; comme si les vaisseaux de guerre faisaient venir les bâtimens marchands. L'idée n'est pas nouvelle en Allemagne, nous voyons dans la correspondance de lord Malmesbury, de quelle ardeur les souverains du continent, dans le siècle dernier, furent possédés pour la marine et le commerce. Catherine, Joseph II et Frédéric-le-Grand embrassèrent cette idée avec le même zèle qu'aucun des patriotes allemands d'aujourd'hui. Malheureusement ils ont commencé du mauvais côté. Nous doutons beaucoup que l'orgueil national suffise pour faire prendre le vrai chemin du succès dans ces entreprises. Mais nous devons laisser nos voisins s'occuper de le trouver, en déclarant qu'il n'est pas de pavillon que nous aurons plus de plaisir à rencontrer en mer que le pavillon allemand. Il peut être quelque jour le rival du nôtre et nous espérons que ce sera une rivalité fraternelle.»

Le courrier de Madrid nous a manqué aujourd'hui.

### Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 4 février.

#### PARLEMENT BRITANNIQUE.

##### Séance royale d'ouverture.

Comme on savait dans le public que la reine devait ouvrir en personne la session du parlement, la foule s'était portée de bonne heure sur la ligne que suit ordinairement le cortège royal pour se rendre à Westminster.

Amidi, les voitures de la noblesse et des membres des deux chambres encombraient les abords du palais du parlement et s'étendaient jusqu'à Charing-Cross. Les curieux admiraient la somptuosité des équipages et l'éclat des livrées.

Un peu avant une heure, les ambassadeurs et les ministres des puissances étrangères sont arrivés en grand costume de cour.

La reine a quitté le palais de Buckingham à une heure. Sa Majesté était avec le prince Albert dans le grand carrosse d'Etat, tiré par huit chevaux blancs, richement caparponnés, tenus en main par huit jockeys à la livrée royale. Les hommes de la garde avec leurs hallebardes et leur uniforme à la Henri VIII précédèrent et suivaient la voiture royale. Le premier régiment des horse-guards formait la ligne.

La foule qui se pressait dans le parc St-James, dans *Whitehall* et dans *Parliament street*, a salué la reine de ses vives acclamations.

La reine a été reçue à l'entrée de la chambre des lords, avec le cérémonial ordinaire, par les grands officiers d'Etat et de la maison royale. S. M. s'est rendue dans le cabinet royal, où elle

a revêtu les insignes de la majesté souveraine, puis elle est rentrée dans la chambre des lords, s'est assise sur son trône, et, sur l'ordre de S. M., les membres de la chambre des communes ayant été admis à la barre de la chambre haute, la reine a lu le discours suivant, que le lord-chancelier lui a remis, un genou en terre:

Mylords et Messieurs,

Je me réjouis de pouvoir, en vous retrouvant assemblés en parlement, vous féliciter de l'amélioration de la condition du pays.

Une activité plus grande se répand dans presque toutes les branches de l'industrie manufacturière. L'industrie et le commerce se sont développés au dedans et au dehors; et, parmi toutes les classes de mon peuple, règne généralement un esprit de loyauté et d'obéissance empressée à la loi.

Je continue de recevoir de toutes les puissances et de tous les états étrangers, des assurances de leurs dispositions amicales.

J'ai ressenti beaucoup de satisfaction en recevant à ma cour les souverains qui, dans le courant de l'année dernière, ont visité l'Angleterre.

Le voyage de l'empereur de Russie, entrepris au grand sacrifice de convenances particulières, a été une preuve de l'amitié de Sa Majesté Impériale, à laquelle j'ai été personnellement très-sensible.

L'occasion qui m'a été ainsi donnée de nouer des relations personnelles, pourra, je l'espère, servir à améliorer encore les relations amicales qui ont longtemps existé entre l'Angleterre et la Russie.

La visite du roi des Français a été pour moi d'autant plus agréable, qu'elle avait été précédée de discussions qui auraient pu diminuer la bonne intelligence heureusement rétablie entre les deux pays.

Je regarde le maintien de cette bonne intelligence comme essentielle aux plus chers intérêts des deux pays: et j'ai vu avec plaisir que les sentiments si cordialement exprimés par toutes les classes de liés sujets, à l'occasion de la visite de Sa Majesté, étaient entièrement à l'unisson des miens.

Messieurs de la chambre des communes,

Le budget de l'année prochaine a été préparé et il vous sera soumis.

Le progrès de la navigation à vapeur, et le besoin de protection pour le vaste commerce national, occasionneront une augmentation du budget, pour ce qui se rattache au service de la marine.

Mylords et Messieurs,

J'ai remarqué avec une satisfaction sincère que l'amélioration qui se manifeste dans d'autres parties du pays, s'est étendue à l'Irlande.

L'agitation et l'excitation politique que j'avais eu précédemment occasion de déplorer, paraissent avoir diminué par degrés; et il en est résulté naturellement que les capitaux particuliers ont été plus librement appliqués à des entreprises publiques utiles, dues à la coopération amicale d'individus intéressés au bien-être de l'Irlande.

J'ai exécuté, suivant l'esprit qui l'avait dicté, l'acte pour l'emploi plus efficace des donations et legs de charité.

Je recommande à votre favorable considération la proposition tendant à améliorer et à développer les facilités de l'enseignement académique en Irlande.

Le rapport de la commission d'enquête sur la loi et la pratique relativement à l'occupation des biens fonds, sera bientôt prêt; il vous sera communiqué immédiatement après sa présentation. L'état de la loi concernant les privilèges de la banque d'Irlande et des autres établissements de banques en Irlande et en Ecosse, occupent certainement votre attention.

L'état sanitaire des habitans des grandes villes et des districts populeux de cette partie du royaume-uni, a été le sujet

à la figure pâle, peu amoureux encore de ceux qui venaient le voir. Je crois que si ce n'est la crainte de la punition additionnelle, il m'eût joyeusement embrassé, sans autre précaution. Après lui, nous visitâmes un autre Allemand en prison, enlevé de la veille, et qui, à notre entrée, se leva de son lit pour nous saluer et nous dit de lui faire passer de l'ouvrage. Enfin, ce fut le tour d'un poète qui, après avoir fait l'ouvrage de deux jours en vingt-quatre heures, m'apporta lui-même, versifié en sa qualité d'ex-matelot sur des sujets maritimes, ses vers roulaient sur la coupe enivrante et les amis du pays. Non loin de là, nous aperçûmes assis sur un escalier et occupé à faire quelque ouvrage de peu d'importance, un joli petit garçon de couleur.

«N'y a-t-il pas, dis-je, de maison de refuge pour les jeunes criminels à Philadelphie?»

«Oui, mais seulement pour les blancs.»

Il y avait aussi dans la prison un matelot détenu depuis onze ans, et qui avait été libre dans quelques mois. Onze ans de réclusion solitaire!

«Je suis charmé d'apprendre, lui dis-je, que votre temps est presque fini.» Point de réponse. Il fit ses mains et arracha la chair de ses doigts, puis il leva un instant ses yeux sur ces murs dépouillés qui avaient vu blanchir sa tête.

«Ne regardes-tu jamais un homme en face? demandai-je au gardien qui m'accompagnait; déchire-t-il toujours ses mains, arrache-t-il souvent ainsi ses ongles?»

«C'est son humeur, monsieur, rien de plus.»

«Je remarque encore une question.»

«Ils nous répondent pas, monsieur; c'est aussi son humeur de ne rien dire.»

«Son humeur, grand Dieu! est-ce donc son humeur aussi, de dire qu'il voit sans plaisir s'approcher de lui de sa délivrance; que peu lui importe que l'éponge en son prochain se dessèche, que rapidement tout est perdu pour lui; qu'il est devenu un homme brisé, débile, brisé! Et Dieu est témoin, s'il en est ainsi, que son humeur est satisfait.»

Dans des cellules qui se touchaient étaient trois jeunes femmes convaincues de tentatives de vol. Elles étaient admirablement belles dans cette solitude et ce silence. Leur regard triste eût touché jusqu'aux larmes l'homme le plus dur. Autant qu'on peut se le rappeler, l'une de ces jeunes femmes n'avait pas vingt ans encore et sa chambre était tendue de blanc. Tout en haut du mur on voyait une ligne de soleil bleu; le soleil, dans tout son éclat, brillait au travers de cette ouverture. Elle se baissa sur la tête baissée de cette jeune fille. La pauvre enfant avait tout le visage de la résignation.

«Je demandai au gouverneur de cette prison s'il se trouvait quelque un qui dut servir de pénitence. Il y en a un, me dit-il, qui est demain, après une détention de deux ans. Deux années, il semble que ce soit peu de chose; cependant, jetons un coup d'oeil sur nous-mêmes, et nous nous apercevons que nous avons passé au milieu des joies de la famille et de la société libre de ceux, figurons-nous par la pensée, dis-je, que ce temps se soit écoulé entre des murs solitaires, et nous verrons alors que deux ans c'est toute une éternité.»

«Pourquoi vois-tu à-t-il rappelés de cet air si agité, demandai-je à mon compagnon, après qu'il eut fermé la porte et m'eût rejoint dans le couloir.»

«Oh! c'est que comme les sentinelles de ses boîtes étaient très-arrivées à son entrée, il craignait qu'elles ne fussent pas en état pour sa sortie, et il vient de me prier de les lui faire raccommoder.»

Je saisis cette occasion pour demander comment ils se comportaient avant de sortir, ajoutant que je supposais que, par faiblesse, ils devaient trembler beaucoup.

«Non, me répondit-il, ce n'est pas un tremblement, quoiqu'ils soient atteints de spasmes. C'est un engagement complet du système nerveux. Ils ne peuvent signer leur nom sur le livre, quelquefois même ils ne peuvent tenir la plume, ils regardent autour d'eux sans savoir pourquoi, et s'assoyent et se relèvent jusqu'à vingt fois par minute. Ceci se passe dans le bureau où on les amène le capuchon sur la tête, comme on les y mène la première fois. Une fois en dehors de la dernière porte, ils s'arrêtent et regardent à droite et à gauche, ne sachant de quel côté prendre. Quelquefois ils chancellent comme des hommes ivres, mais, dans tous les cas, ils sont si mal à l'aise qu'ils sont forcés de s'appuyer contre les barrières.»

Tout en parcourant ces cellules solitaires, j'essayai de me figurer les pensées et les sensations rattachées à la condition des reclus. Je me représentai le prisonnier débarrassé de son capuchon et assis à seul avec la triste monotonie de sa captivité.

Il doit être d'abord stupéfait, la prison est un rêve hideux, son avenir même est de réalité; il se jette sur son lit et s'abandonne au désespoir; il se sent la solitude insupportable, la nudité de l'endroit, l'aridité de l'atmosphère; et quand le guichet de la porte grillée s'ouvre, il se supplie humblement qu'on lui donne de l'ouvrage.

«Donnez-moi de l'ouvrage ou je deviens fou!»

On lui donne de l'ouvrage, il s'assoit à l'ouvrage, mais de temps à autre la pensée des longs jours qu'il doit user dans ce cercueil en une agonie brûlante le saisit et le jette dans un délire affreux. Il se lève alors de son siège, et tout en marchant à grands pas dans une étroite chambre, il croit entendre le démon tentateur lui conseillant de se briser le crâne contre le mur.

Il retombe de nouveau sur son lit et s'y étend en gémissant. Tout à coup il se lève, se demandant si un autre prisonnier ne serait pas là près de lui et s'il n'y aurait pas une cellule pareille de chaque côté de la sienne: et il écoute avidement.

Point de bruit; mais alors il se souvient qu'autrefois, en des temps plus heureux pour lui, on lui a raconté que les cellules étaient bâties de manière que les géoliers pussent entendre les reclus, mais de manière aussi que les prisonniers ne pussent s'entendre entre eux. Où est l'homme le plus près, à droite ou à gauche? Où se promène-t-il en long et en large? Comment est-il mis? Y a-t-il longtemps qu'il est là? Est-il bien épuisé? Est-il pâle comme un spectre? Lui aussi pense-t-il à son voisin?

Ousé à peine respirer, écoutant pendant qu'il se livre à sa pensée, il évoque une figure, et s'agit dans la cellule voisine. Il n'a aucune idée des traits de ce fantôme; mais il est certain de voir beaucoup de figures d'un homme qui se baissent. Dans la cellule de l'autre côté, il a placé à sa gauche un autre prisonnier. Chaque jour, et souvent au milieu de la nuit, lorsqu'il s'éveille, il pense à ces deux hommes jusqu'à ce qu'il en devienne presque fou. Jamais il ne les change, et ils sont toujours tels qu'il les a d'abord imaginés, un vieillard à droite, un homme plus jeune à gauche; leurs traits cachés le tourmentent à la mort, et ont pour lui un mystère qui le fait trembler.

Les journées monotones se succèdent d'un jour à l'autre, comme les pleureuses à un enterrement; et lentement il commence à sentir que les murs blancs de sa cellule ont quelque chose d'affreux; que la couleur en est horrible, que cette surface plane et polie refroidit le sang, qu'il s'y trouve un coin détestable qui le tourmente. Tous les matins quand il s'éveille, il se couche sous la couverture, et frémit en voyant le pâle plafond qui le domine. La sainte lumière même du jour qui se montre, sans jamais changer, à la fente de

la fenêtre de sa prison, lui paraît un hideux fantôme. Si la période de sa réclusion doit être courte, courte comparativement, veux-je dire, car là il ne peut y avoir de courte, les six derniers mois sont près de tous les autres; car alors il s'imagine que la prison brûlera, qu'il sera enseveli sous les ruines, qu'il mourra entre ces murs, ou qu'il sera, sous quelque faux prétexte, renvoyé et condamné à une nouvelle punition; enfin quelque chose, n'importe quoi, l'empêchera d'être mis en liberté, et ceci est tout naturel; car après sa longue séparation d'avec la vie humaine, après ses cruelles douleurs, tout événement lui paraît plus probable que d'être rendu à la liberté, à ses semblables.

Comme je l'ai déjà dit, en prison les traits de la femme s'épurent et s'humanisent; est-ce parce que leur nature est meilleure, que la solitude les développe? Sont-elles de plus douces créatures, douées d'une patience plus grande, d'une endurance plus longue? Je le crois. Néanmoins elles souffrent aussi beaucoup de cette horrible réclusion.

En terminant, je vous dirai une histoire assez curieuse provenant du même sujet. Cette histoire me fut racontée par un des témoins.

A l'une des réunions périodiques des inspecteurs de cette prison, il se présenta devant le conseil un ouvrier de Philadelphie qui demandait à être emprisonné. Quand on lui demanda ce qui pouvait le porter à faire une si étrange demande, il répondit qu'ayant un penchant irrésistible à se griser et s'y adonnant sans cesse, il désirait à l'avenir se mettre à l'abri de cette tentation; qu'en conséquence, il avait cru impossible d'avoir à un meilleur moyen que celui qu'il venait proposer. On lui fit remarquer que la prison était pour des criminels que la loi avait jugés et condamnés, et que cette sentence ne pouvait servir à contenir des idées aussi fantastiques. On l'exhorta à s'abstenir des liqueurs fortes, chose qu'il pouvait certainement faire s'il le voulait. Il se retira devant de très-bons conseils, mais peu vaillant du résultat de sa pétition.

Il revint une fois, deux fois, trois fois, et devint tellement pressé et enroué, qu'après une discussion entre ces messieurs, il se dit: Cet individu commettra certainement quelque mauvaise action pour être démis, et nous le rejetons encore; enfermés-le, il sera bientôt las du régime et nous en serons débarrassés. On lui fit donc signer un acte par lequel il s'interdisait le droit d'interrompre par son intercession injuste. On lui dit en outre que le géolier de service avait l'ordre de lui donner la liberté si n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, dès qu'il frapperait à la porte dans ce but, mais qu'une fois sorti, il ne pourrait rentrer. Ces conditions bien arrêtées, on conduisit notre homme en prison et on le renferma dans une des cellules.

Dans cette cellule, cet homme, qui n'avait pas le courage de laisser sur un table un verre de boisson sans y toucher, cet homme resta près de deux ans recluse solitaire et travaillant tous les jours à son état de cordonnier. Vers cette époque, sa santé s'étant altérée, le médecin lui conseilla de travailler de temps à autre dans le jardin, et comme cette idée lui serait beaucoup, il se mit à sa nouvelle occupation avec la plus grande gaieté de cœur.

C'est là qu'il bâchait un jour avec beaucoup d'industrie, quand le géolier de la porte cochère ayant été laissé ouvert, il aperçut la grande route toute convertie de poussière et les champs brûlés par le soleil. Le chemin lui était aussi ouvert et aussi libre qu'à l'homme qui vive, mais cependant il n'eut pas plus tôt levé la tête et vu tout cela entouré à la lumière, qu'avec l'instinct involontaire d'un prisonnier, il jeta de côté sa bêche et se mit à se tenir sur ses jambes pour le porter, sans même tourner la tête une seule fois du côté de la prison!

d'une récente enquete devant une commission : Le rapport vous sera immédiatement présenté.

Il me sera bien doux que les renseignements et conseils consignés dans ce rapport, vous mettent à même de trouver les moyens d'améliorer la santé et le confort des plus pauvres classes de mes sujets.

Je vous félicite du succès des mesures adoptées il y a trois ans par le parlement, dans le but de combler le déficit des revenus publics, et d'arrêter l'accumulation de la dette en temps de paix.

L'acte adopté à cette époque pour imposer une taxe sur le revenu, est sur le point d'expirer. Votre sagesse décidera s'il n'y aurait pas utilité à continuer les effets de cet acte pendant une nouvelle période de temps, et à obtenir ainsi les moyens de pourvoir suffisamment au service public, et de réduire simultanément une autre contribution.

Quel que puisse être le résultat de vos délibérations à ce sujet, je suis certain que vous vous déterminerez à maintenir un chiffre de recettes largement suffisant pour faire face aux dépenses nécessaires du pays, et soutenir avec fermeté le crédit public indispensable au bien-être national.

La perspective de la continuation de la paix et la situation générale de prospérité et de tranquillité intérieure, offrent une favorable occasion pour examiner les importantes questions sur lesquelles j'ai appelé votre attention : je les confie à votre examen en formant le vœu bien ardent que vous puissiez sous les auspices et la protection de la Divino-Providence, fortifier les sentimens de confiance mutuelle et de bon vouloir entre les diverses classes de mes sujets et améliorer la condition de mon peuple.

Après la lecture de ce discours, la reine s'est retirée avec le cérémonial ordinaire.

Un siège avait été placé à la droite du trône pour le jeune prince de Galles; mais S. A. R. n'accompagnait point ses augustes parens et son siège est resté vide, au grand désappointement des spectateurs, et surtout des dames, qui se faisaient une fête de voir pour la première fois, dans une cérémonie publique, le jeune héritier de la couronne britannique.

Après la sortie de la reine, la chambre des communes s'est retirée dans la salle de ses séances et s'est ajournée à quatre heures.

La chambre des lords s'est ajournée à cinq heures. La séance est alors reprise.

Lord Ellenborough, récemment élevé à la pairie, a prêté serment entre les mains du lord chancelier. Après lecture du discours du trône, le marquis de Camden se lève pour proposer l'adresse en réponse au discours. Après avoir fait allusion aux premiers paragraphes de la harangue royale, Sa Seigneurie s'exprime ainsi au sujet de ceux relatifs à la visite de l'empereur de Russie et du roi des Français : « Mylords, je pense que nous devons cordialement sympathiser avec Sa Majesté dans l'expression de sa satisfaction pour la visite que l'empereur de Russie a faite à la reine dans un moment où ses affections domestiques devaient peser lourdement sur le cœur de Sa Majesté impériale. Cette circonstance a montré de la part de l'empereur un vif désir de manifester ses sentimens envers ce pays (l'Angleterre) et de payer un tribut de respect et d'amitié à Sa Majesté. L'alliance de la Russie avec l'Angleterre est de très-ancienne date, et rien ne pouvait plus contribuer à perpétuer cette alliance et à l'étendre encore, suivant les paroles même du discours royal, que la visite de l'empereur à Sa Majesté.

Le discours a fait aussi allusion aux visites d'autres souverains, visites dont la reine et le pays éprouvent une vive satisfaction. Et d'abord permettez-moi de dire un mot de la visite du roi de Saxe, allié comme il l'est de l'auguste époux de Sa Majesté. Je crois Mylords, que plus ce pays sera visité par des souverains étrangers, plus ses ressources seront connues, plus le bonheur de son peuple sera apprécié, plus aussi son influence prendra d'extension. Je crois que comme dans la vie privée, les relations fréquentes entre des personnages augustes ont pour effet de rendre l'amitié plus intime et plus durable.

Vos seigneuries se rappellent que dans le discours de clôture de la dernière session au parlement, Sa Majesté exprima sa satisfaction de pouvoir annoncer à cette chambre et au pays que les négociations entre ce pays et la France étaient arrivées à une conclusion favorable. Cette communication de Sa Majesté fut promptement suivie de la visite du roi des Français; et je suis sûr que Vos seigneuries ont éprouvé un vif plaisir de s'acquiescer que Sa Majesté a reçu de la part du peuple de ce pays l'accueil le plus cordial.

Lorsque nous songeons aux diverses parties du monde dans lesquelles la coopération de la France avec ce pays est nécessaire pour maintenir la paix; lorsque nous songeons à quel point la paix peut développer le commerce de ce pays; et combien les relations internationales doivent gagner à l'alliance entre la France et l'Angleterre, la visite du roi des Français doit être considérée par nous comme un événement très-satisfaisant.

Je suis sûr que l'accueil que Sa Majesté a rencontré de la part du peuple anglais doit convaincre que ce peuple sait apprécier les grands talens, la persévérance et le zèle qu'elle a déployés à toutes les époques pour conserver la paix et l'amitié qui sont essentielles aux intérêts des deux pays.

L'orateur passe ensuite en revue les autres paragraphes du discours royal qui sont, dit-il, un sujet de satisfaction pour le parlement et le pays, en ce qu'ils annoncent d'une part une amélioration remarquable dans la situation du peuple des diverses classes, et d'autre part que d'importantes mesures seront présentées aux chambres pendant la session qui vient de s'ouvrir, pour améliorer encore cette situation. Après avoir demandé l'indulgence de la chambre, l'orateur termine en faisant la motion d'une humble adresse à la reine, pour remercier Sa Majesté de son très-gracieux discours.

Lord Glenlyon qui assiste à la séance en costume de chef de clan écossais, se lève pour appuyer l'adresse. Le noble lord appuie, comme son noble collègue, sur les principaux points du discours royal et en particulier sur la visite de l'empereur de Russie, du roi de Saxe et du roi des Français. Il se félicite, dans l'intérêt du pays et de la paix du monde, des heureuses relations que promettent ces rapports intimes de souverain à souverain et réclame le concours de la chambre pour le vote de l'adresse.

Le marquis de Normanby, après avoir déclaré que les expressions de loyauté et d'affection pour la reine, qui ont précédé de la bouche des deux orateurs qui l'ont précédé, ont toutes ses

sympathies et son concours, dit qu'il ne peut comme eux attribuer les manifestations d'attachement et de respect dont Sa Majesté a été l'objet en toute occasion, de la part du peuple, à la confiance qu'inspirent les ministres de la couronne. L'orateur adresse à l'assemblée quelques observations sur la situation de l'Irlande : il ne veut pas dit-il appeler plus particulièrement l'attention de leurs Seigneuries sur ce sujet; il ne le fera que lorsqu'il connaîtra la nature des mesures que le ministère a l'intention de présenter.

(La suite à demain.)

A la chambre des communes le speaker remonte au fauteuil à 4 heures.

Il a été procédé d'abord à l'émission de nouveaux votes pour l'élection du South wittshire en remplacement de M. Sidney Herbert, nommé ministre de la guerre, du bourg de Buckingham pour élire un nouveau membre en remplacement de sir Thomas Fremant, le nommé secrétaire de l'Irlande et du bourg de Stamford, par suite de la nomination de sir Georges Clerk au poste de maître des monnaies.

Lord Ashley annonce qu'il présentera prochainement un bill pour réglementer les manufactures. (factory bill.)

M. Young annonce que sir R. Peel présentera, le 14 courant, l'exposé de la situation du revenu public.

Le speaker donne ensuite lecture du discours de la couronne. Après quoi M. Charteris se lève pour présenter la motion d'adresse qui est appuyée pour M. Th. Baring. Comme à la chambre des lords, les deux orateurs ont fait ressortir l'heureuse circonstance du voyage du roi des Français.

Au sujet de l'heureuse solution de la question de Tahiti, M. Charteris s'est exprimé ainsi : la manière dont ce différend s'est terminé servira, je l'espère, de leçon de tolérance mutuelle au peuple des deux pays. Si les ministres avaient écouté les clameurs populaires, au lieu de jouir des bienfaits de la paix, les deux pays seraient plongés en ce moment dans les horreurs de la guerre, et dans quel but ? aujourd'hui que la tempête est passée, nous entendons le ministère français reconnaître la prudence et la modération des chefs du gouvernement anglais, tandis que les ministres anglais reconnaissent l'esprit conciliant du gouvernement français.

M. Baring a parlé des relations de l'Angleterre avec les Etats-Unis qui ne seront pas troubles, il l'espère, par quelques articles de journaux ou quelques paroles énoncées de certains orateurs du congrès; l'orateur a fait un brillant tableau de la prospérité matérielle dont jouit le pays, de la situation favorable du commerce et de l'industrie. Il a terminé en disant qu'il y aurait peut-être imprudence à abolir la taxe du revenu.

Après la lecture de l'adresse qui n'est que l'écho, paragraphe par paragraphe, du discours royal, la discussion commence.

Lord John Russell se lève et dit : C'est avec une vive satisfaction que je m'associe aux termes de l'adresse proposée. Je n'ai rien à dire, quant au discours du trône en lui-même ni quant aux paroles des deux honorables orateurs. Cependant il est quelques passages du discours et de l'adresse qui pourraient exiger quelques observations de la part des membres qui ne sont point liés directement au gouvernement de Sa Majesté. (L'opposition.) Le premier point sur lequel on pourrait s'arrêter est celui relatif à l'heureux événement de la visite de trois souverains étrangers, dans le courant de l'année dernière; comme les deux honorables orateurs, je desirerai vivement et j'espère que cet heureux événement aura pour résultat de cimenter l'alliance entre l'Angleterre et les pays voisins.

Cependant, bien que l'honorable gentleman qui a fait la motion d'adresse, plus jeune et plus ardent que moi, desirer que les relations commerciales, se développant en même temps que les rapports d'amitié, puissent faire besser toute crainte de guerre pour l'avenir, je ne crois pas que le gouvernement de Sa Majesté partage cet espoir au même degré, car tout en l'exprimant, ils prennent des précautions pour défendre en cas de guerre, l'honneur et les intérêts du pays. Toutefois, il est impossible de ne pas reconnaître et je le déclare avec plaisir que l'espoir pour le maintien de la paix n'est pas obscurci par les nuages qui l'année dernière pouvaient faire craindre qu'elle ne fût ébranlée. Je félicite la chambre et le pays de ce que les relations amicales avec les puissances étrangères ne sont point en danger d'être rompues.

(La suite à demain.)

Londres, 5 février.

La Gazette de Londres annonce la nomination officielle de M. Sidney Herbert, au poste de secrétaire (ministre) de la guerre.

Le Morning-Post dit que sir Georges Clerk, secrétaire de la trésorerie, va être appelé à la vice-présidence du bureau de commerce, en remplacement de sir John Lubbock. M. Cardwell remplacerait sir Georges Clerk à la trésorerie. Lord Jernyn, dit ce même journal, doit être nommé lord de l'air en remplacement de M. Corry, appelé au poste de secrétaire de la marine. Quant à la retraite de sir Edward Knatchbull, qui avait été annoncé par un journal, elle ne se confirme pas. Le seul motif qui ait empêché sir Edward Knatchbull d'assister aux derniers conseils de cabinet a été la maladie de sa fille, qu'il a eu la douleur de perdre dimanche dernier.

Jedi dernier, un ordre du directeur-général des postes est arrivé au bureau central, par suite duquel on a aboli le bureau secret où l'on ouvrait les lettres suspectes d'être dangereuses pour la sûreté du gouvernement anglais, d'un gouvernement étranger. Il est probable que l'administration, en éloignant ainsi l'objet des remontrances de M. Thomas Duncanson pendant la dernière session, veut éviter de pareils débats à la session qui approche.

(Times.)

### Chambres françaises.

Dans la séance du 5 février, la chambre des pairs a continué la discussion des deux projets de loi relatifs, 1<sup>o</sup> à la mise en surveillance des condamnés; 2<sup>o</sup> au régime des colonies, restés à l'état de rapport à la session dernière. M. le comte Bignon, M. le président Boulay demandent que la discussion soit ouverte.

M. le Garde-des-Sciaux rappelle qu'il a dit dans la dernière séance que presque toutes les cours royales ont été consultées sur le projet de loi relatif à la surveillance, et que bientôt ce projet serait présenté à la chambre.

M. le ministre fait remarquer qu'il serait en conséquence peu convenable de discuter dès à présent une proposition qui pourrait être modifiée et mettre la chambre dans l'embarras.

M. le comte Bignon désire savoir si ce projet de loi doit être le même que celui qui a été délibéré dans la chambre des députés, et qui ne disait pas un mot des libérés.

M. le ministre, garde-des-seciaux, répond que très-certainement l'intention du gouvernement est de profiter des lumières que lui apportera l'opinion des cours royales; mais il ne saurait prendre aucun engagement positif.

M. le comte Molé demande si le gouvernement est décidé à présenter prochainement ce projet.

M. le garde-des-seciaux : Sans aucun doute.

M. Mévil appuie les observations de M. le ministre.

M. le président met aux voix la reprise de la discussion. Elle est rejetée. La discussion est ouverte sur le projet relatif au régime colonial.

M. le prince de la Moskowa n'est pas d'avis que ce projet soit discuté dans cette session. Il rend hommage aux vues philanthropiques du gouvernement; mais dans l'état actuel de la question, la discussion n'aurait aucune efficacité. L'honorable pair ne veut pas qu'on se méprenne sur ses intentions; il est abolitionniste, mais il croit qu'il faut prendre en grande considération les intérêts des colonies. L'honorable pair n'est pas tellement abolitionniste qu'il partage l'opinion de ceux qui s'écrient : Périssent nos colonies plutôt qu'un principe! Mais il faut procéder avec maturité. Rien n'est plus délicat que les relations qui existent entre les maîtres et les esclaves. Ce n'est pas chose légère que d'entreprendre de changer les bases de notre régime colonial. D'ailleurs, il est bon d'observer que la condition des esclaves est meilleure que celle de beaucoup de travailleurs en Europe. Le nombre des affranchissemens s'accroît; on en compte déjà plus de cinquante mille. Il n'y a donc pas urgence à introduire des modifications qui aujourd'hui porteraient une perturbation considérable dans notre société coloniale. N'oublions pas que nos colonies ont éprouvé de grandes pertes, qu'elles ont été victimes d'incendies, de tremblemens, de trombes, etc., qu'il faut d'abord remédier à tous ces maux. Il importe de laisser nos colonies se raffermir et de ne pas perdre de vue que les maîtres ne se sont jamais, en général, montrés rebelles à des améliorations justes. En un mot, les modifications que l'on introduirait, auraient pour fâcheux effet, d'alarmer les intérêts et de répandre la défiance.

Au reste, ce n'est pas lorsque le ministère a eu, dans une autre enceinte, à se voir reprocher de subir l'influence du gouvernement britannique, qu'il faut exiger de lui qu'il présente un projet de loi sur l'émancipation des noirs. On sait que cette émancipation a produit la ruine des colonies anglaises et que l'Angleterre est vivement intéressée dans ce débat.

L'émancipation a donné lieu au droit de visite que nous avons accepté par pure philanthropie; nous le regrettons aujourd'hui. Attendons que la commission mixte ait rempli sa tâche et ha nous hâtons pas.

M. le ministre de la marine : Rien n'est changé dans la position des colonies à l'égard de la métropole; ce qui était bon en 1844, l'est en 1845. Les dispositions contenues dans le projet de loi sont également favorables à la métropole et aux colonies. Le projet déclare que les esclaves ont droit de posséder; M. le ministre ne comprend donc pas les objections de M. le prince de la Moskowa et déclare que le gouvernement est fermement décidé à présenter sans délai et à soutenir le projet de loi.

M. le baron Ch. Dupin veut que cette question soit discutée avec calme et dans un temps où les partis n'auront aucune chance. Il regretterait de voir la discussion s'ouvrir sur d'aussi graves intérêts, dans une session si orageuse et si incertaine. Ce serait compromettre l'avenir de nos colonies. M. le ministre dit que ce qui était bon en 1844, l'est en 1845; eh bien! pourquoi des modifications, aujourd'hui? Le pécule est respecté, favorisé.

Dans l'espace de 15 ans, la France a émancipé gratuitement le quart de ses esclaves, pourquoi insister sur le rachat forcé? Cette mesure que l'on propose dans le projet désorganiserait nos colonies et leur serait fatale; loin d'augmenter le nombre des affranchissemens, elle le réduirait. L'honorable pair vote contre la prise en considération et combattra le projet de loi.

M. de Montalembert démontre l'inutilité de cette discussion; puisque le ministère peut présenter le projet, il faut attendre, et on le discutera. Il combat l'opinion de M. de la Moskowa qui, prenant une position intermédiaire, dit qu'il est abolitionniste, et demande, cependant, le statu quo. L'honorable pair veut que le gouvernement déclare dans des termes formels s'il a résolu d'abolir cet esclavage qui, après la révolution de 89, et 15 ans après celle de 1830, est une tache. L'orateur ne dit pas que nos colonies seront sauvées par l'abolition, mais elles seront perdus, si l'esclavage n'est pas aboli. M. de Montalembert demande que la discussion ait lieu immédiatement.

M. Bignon est d'avis que la discussion soit ajournée. Quant à ce qu'il dit M. le ministre, savoir que ce qui était bon en 1844, est bon en 1845, la majorité légale du pays et celle qui ne l'est pas l'ont contredit. L'ajournement est donc nécessaire. Le ministère n'est pas dans une position à rien faire accepter de ce qui vient de lui.

On ne peut d'ailleurs délibérer sous le coup d'une menace; car ceux qui pensent autrement que le ministère sont inutilement destitués. La chambre a toute raison de ne pas accorder sa confiance au cabinet.

M. le ministre des finances : Parlez pour vous.

M. de Boissy reprend : C'est mon opinion que j'exprime; l'honorable membre insiste encore une fois et par ses observations sur l'ajournement.

M. le ministre de la marine explique ses paroles qui se sont réduites à dire que le gouvernement appellerait de suite la discussion sur la discussion. A l'égard de l'ajournement de M. Boissy qui veut voir dans le projet un autre intérêt que l'intérêt français, le ministre fait observer que cette question a été minutieusement étudiée pendant plusieurs années; cette étude date de 1840. Il n'y a donc là qu'un intérêt français.

M. le vicomte Dubouché dit que dans la chambre il y a une majorité pour l'abolition; mais, pour sa part, il desirer qu'il soit procédé avec prudence. L'honorable pair est aussi bon chrétien que celui que ce soit, le christianisme a horreur de l'esclavage; il faut que l'esclavage soit aboli, mais ne doit pas l'être imprudemment. C'est l'erreur du christianisme, et les ministres sont pas prêts encore à supporter l'émancipation. Le moment

n'est pas venu.

M. le comte de Montalembert. Il y a 25 ans que la question est agitée; on n'a pas entendu un maître d'esclaves dire qu'il y aurait pour l'abolition un moment opportun, et si l'on attend cela, on attendra longtemps.

M. le prince de la Moskowa reproduit ses précédentes observations et les commente.

M. le président met aux voix la proposition de M. Beugnot de la renvoyer en discussion.

M. le président met aux voix par assis et levée.

La chambre a adopté la proposition de M. le comte Beugnot. (La séance continuait au départ du courrier.)

La chambre des députés, dans la séance du 5, M. Barada, rapporteur, rend compte de l'élection de M. Michel chevalier, par le collège électoral de l'Aveyron. L'élection est reconnue régulière; M. Michel Chevalier est admis. L'ordre du jour est la reprise du scrutin sur le projet de loi pour l'achèvement de divers édifices publics. En voici le résultat: nombre des votans, 277. Pour le projet, 220; contre 57. La chambre a adopté. L'ordre du jour appelle ensuite le scrutin pour la nomination d'un vice-président de la chambre en remplacement de M. de Salvandy.

M. le président tire, par la voie du sort, les noms des 24 scrutateurs: voici le résultat du scrutin: nombre des votans 327, majorité absolue 164. M. Lepelletier d'Aulnay, 236 suffrages; M. Billault 7; M. Hebert, 19. M. Lepelletier d'Aulnay ayant réuni la majorité des suffrages est proclamé vice-président de la chambre.

(La séance continuait au départ du courrier.)

La lecture de la proposition de M. Roger (du Loiret) sur des modifications à apporter aux dispositions du code pénal, touchant la liberté individuelle, a été autorisée par les neuf bureaux.

Celle de M. Duvergier de Hauranne a été autorisée par 8 bureaux contre 1 et celle de M. Isambert par 4 contre 5. La première a pour but d'abolir le scrutin secret et la dernière est relative à la responsabilité des ministres.

### Chambres belges.

Le sénat belge s'est réuni hier à deux heures et demie. MM. les ministres de l'intérieur, des finances, de la justice, et des affaires étrangères étaient présents.

Trois rapports ont été communiqués à l'assemblée: l'un, de M. le vicomte Desmanet de Biesme, sur le projet de loi relatif à la pérennité cadastrale; l'autre, de M. le baron de Hooghvorst, sur le projet de loi relatif aux mesures à prendre pour éviter l'invasion des maladies contagieuses dans le bétail; le troisième, de M. le baron Coppens, sur le projet de loi relatif à l'entrée du bétail.

On a procédé ensuite au tirage des membres sortans, du jury d'assises.

Le sénat a abordé enfin le projet de loi relatif au domicile de secours.

Suivant M. de Renesse, l'union perpétue la misère; le travail, l'agriculture, le défrichement lui paraissent le meilleur moyen de venir en aide au paupérisme.

M. d'Hoop a exprimé l'opinion que s'il fallait modifier la loi existante, le nouveau projet de loi laissait beaucoup à désirer. Il a signalé les diverses lacunes qu'il remarquait.

M. le ministre de la justice a réfuté quelques observations de détail présentées par M. le comte de Renesse et M. d'Hoop.

M. d'Hoop a proposé par amendement de substituer 4 années à 5 années de résidence exigées par le nouveau projet de loi. Cet amendement, appuyé par 4 membres, a été développé et la discussion renvoyée à celle des articles qui aura lieu après l'adoption de plusieurs projets de loi pendans.

### Affaires de Suisse.

A ce qui a été dit hier et avant-hier touchant les délibérations du grand conseil de Berne, il faut ajouter que la demande de M. Schoni, président de tribunal, qui voulait qu'on décrétât aussitôt l'expulsion des jésuites, a été rejetée.

Tandis que l'assemblée populaire d'Unterstrass a fait peu de sensation à Berne et n'a exercé aucune influence sur l'attitude réciproque des partis, ce qui fait voir qu'elle était une entreprise politique, le parti conservateur et libéral qui se forme à Berne, et qui n'a pas encore l'expérience des luttes de partis, s'est évidemment laissé intimider et, de 77 voix qu'il comptait encore dans le dernier grand conseil, il est tout-à-coup descendu à 40, pendant que, l'année dernière, il ne comptait que trois ou quatre voix de moins que la majorité dans la même question. Le conseil exécutif, qui a évidemment conçu des doutes sur l'issue de l'affaire, a demandé une instruction vague et indéfinie, qui d'un côté lui donne carte blanche (le conseil exécutif gagne plein-pouvoir de compléter l'instruction) et qui d'autre part soit propre à lui ménager une retraite honorable. Il est clair que la majorité du grand conseil ne sait ce qu'elle veut; car d'un côté elle déclare que la question des jésuites est une question fédérale et demande un décret de la diète qui expulse les jésuites de la Suisse, que dis-je? elle va jusqu'à étendre cette expulsion aux affiliés de cet ordre, sous quelque forme qu'ils paraissent, ce qui rappelle vivement le temps de la révolution française où l'on traitait d'aristocrates quiconque ne veut pas de la guerre à cause des jésuites, que le canton de Berne n'a certes point à redouter et qui, par conséquent le regardent fort peu. Elle ne veut donc pas entendre parler d'une expulsion immédiate, puisqu'elle n'ignore pas qu'un décret qu'on n'exécute pas est purement illusoire.

### Nouvelles et affaires du Texas.

Les dernières nouvelles d'Amérique ont été reçues à Liverpool; elles vont jusqu'à la date du 14 janvier dernier. La question du Texas n'a point fait un pas dans le congrès, bien que cette assemblée en soit saisie depuis plusieurs semaines, et l'on commence même à craindre que rien ne se décide à cet égard dans le cours de la session actuelle.

Une lettre adressée à M. Blair par le général Jackson, et reproduite par tous les journaux anglais, exprime cette appréhension dans les termes suivans:

Je remarque que vous avez devant le congrès beaucoup trop de notions diverses pour la réannexion du Texas; cela dé-

note le manque d'ensemble chez le parti démocratique à propos de cette grande question nationale. Je viens de recevoir du major Donelson une lettre datée de Washington (dans le Texas), et je conclus de la teneur de cette communication, que si le congrès veut réellement annexer le Texas aux Etats-Unis, il faut qu'il se hâte, sans cela ce pays nous échappera. En rejetant les premières avances du Texas, on a offensé quelques personnes influentes dans cette contrée, et donné à d'autres un prétexte pour faire valoir auprès des Texiens les propositions de l'Angleterre, en leur montrant dans l'avenir le Texas indépendant, et s'élevant jusqu'aux proportions d'une immense république destinée à embrasser, quelques jours, tout l'ancien empire de Montezuma.

Un parti se forme au Texas, composé d'ambitieux aspirant au pouvoir, encouragés par la promesse que leur fait l'Angleterre de garantir l'indépendance du Texas, de prêter à la république une somme considérable pour dix années, ce prêt reposant sur un traité de commerce par lequel il serait dit que les produits des manufactures britanniques seraient importés en franchise de droits. Heureusement que le général Houston est toujours l'étoile populaire, et que son influence seule peut contrebalancer celle de l'Angleterre et la prépondérance toujours croissante de cette puissance.

Combien de temps cette influence de l'Angleterre pourra-t-elle être contenue au Texas? Voilà la question. J'ai tout bien étudié, bien considéré, et je puis vous dire que, si le congrès n'agit pas promptement dans cette affaire, le Texas nous échappera et sera perdu pour les Etats-Unis à jamais, à moins que nous ne le reconquerrions par la force. Quelle sera la situation de notre pays, lorsque les marchandises anglaises seront introduites en franchise de droits au Texas? Il n'est pas nécessaire de le dire.

Je ne hasarde rien en disant que si le congrès actuel n'agit pas promptement, le congrès prochain n'en aura pas le pouvoir. Le consentement du Texas ne pourra plus être obtenu. La Grande-Bretagne aura mis ses griffes de lion sur ce territoire et l'aura lié par un traité.

Je suis épuisé, — mais la lettre du major Donelson, d'autres avis que j'ai reçus, me font trouver le danger de perdre le Texas si imminent, que, malgré ma faiblesse, j'ai dû vous écrire ces lignes que vous communiquerez à nos amis.

Le sénat du Texas a voté à l'ex-président Houston des remerciemens pour l'habileté dont il a fait preuve dans toute son administration, comme témoignage de confiance et de gratitude de la part de la nation.

Le nouveau président, M. Jones, a composé son cabinet, mais il n'a pas encore nommé aux départemens de la marine, de la guerre et des relations extérieures.

Le Journal des Débats contient sur l'annexion du Texas un article qui offre beaucoup d'intérêt. Nous le reproduisons;

Les récentes nouvelles d'Amérique ont une extrême gravité, et ne permettent pas de douter qu'il ne s'agisse du débat engagé au sujet du Texas, entre les Etats-Unis et le Mexique, de sérieuses complications. Dans son dernier Message, le président Tyler, sans tenir nul compte des menaces du gouvernement mexicain, signifiant au contraire la nécessité de hâter l'annexion du Texas, et l'on peut, malgré l'active opposition de l'Angleterre, considérer dès à présent cette incorporation comme un fait accompli, ou du moins très-prochainement ajourné. L'annexion semble au gouvernement texien lui-même tellement inévitable, qu'il a rappelé son agent, qui était accrédité en même temps à Paris et à Londres. Quant aux préparatifs du Mexique, à ses forteresses belliqueuses et aux impôts extraordinaires dont il pressure les populations sous prétexte de reconquérir le Texas et d'engager une guerre impossible, ce sont là des mensonges politiques qui ne seront suivis d'aucune démonstration effective.

Il y a, au reste, au fond même de ces événemens, quelque chose d'essentiellement remarquable. On voit en Amérique, ainsi qu'en Europe, dans le Nouveau-Monde comme dans l'ancien, s'accomplir cette loi fatale qui doit aboutir inévitablement à l'envahissement définitif des pays méridionaux par les races venues du nord. La tendance des Etats-Unis à absorber les anciennes provinces espagnoles est manifeste depuis longtemps; mais où s'arrêtera cet élan envahisseur? Quelles en seront les limites? Quelle en sera le terme? La possession des Florides, de la Louisiane, du Texas suffira-t-elle à l'avidité, à l'ambition persévérante de la race anglo-saxonne? Nous ne le pensons pas. Lors même qu'il en aurait l'intention sincère, le gouvernement fédéral serait impuissant à s'opposer aux empièemens de ses citoyens. En effet, dès 1803, peu de temps après que le premier consul eut couronné l'irréparable succès de vendre la Louisiane aux Etats-Unis, le colonel Barr, qui avait succédé à Jefferson, annonça hautement son projet d'envahir le Mexique; en 1812, des agens américains enlevèrent de vive force les villes de la Bahia et de San Antonio de Bejar, qu'ils gardèrent pendant plusieurs mois. Or, si ces agressions audacieuses avaient lieu à une époque où la nouvelle Espagne présentait une masse compacte, un gouvernement fort, riche et redouté, de quels dangers n'est pas menacée la république mexicaine, aujourd'hui que les révolutions sont pour ainsi dire périodiques dans ce malheureux pays; que le pouvoir, devenu une lutte d'ambitions personnelles, y est privé de toute prépondérance et de toute considération?

Tout indique donc qu'une fois en possession du Texas, les Etats-Unis ne s'arrêteront pas en chemin; qu'ils convoiteront le nouveau Mexique, y renouvelleront, mais avec des moyens plus efficaces, avec une volonté plus unanime, leurs tentatives avortées, et s'empareront sans grandes difficultés des opulentes provinces de Chihuahua, de la Sonora et de la Californie. Quel voisin pour le Mexique appaîvri, quel formidable allié pour les nations européennes amies, quel adversaire pour la première puissance maritime, seraient dès lors les Etats-Unis, comptant plus de 20 millions d'habitans, maîtres de ports sur l'Atlantique et dans le golfe du Mexique, commandant la mer pacifique par la possession du territoire de l'Oregon qui pourra leur être dévolu, par la Californie et par l'admirable baie de San-Francisco, dominant les côtes occidentales, les contrées les plus fertiles du Mexique, de Guatemala, de l'Amérique centrale et de la Nouvelle-Grenade, ayant en perspective les îles Sandwich, point de relâche naturel, qui semble placé tout exprès entre l'Amérique et la Chine!

En regard de l'Europe, sur l'Atlantique, l'Union disposerait du pays depuis les rives du Saint-Laurent jusqu'au fond du golfe du Mexique; elle menacerait les groupes d'îles de la mer des Antilles, et peut-être même un jour l'état de dissolution progressive des républiques espagnoles lui permettrait-il de réaliser le rêve éternel de ses présidens, de porter les frontières des Etats-Unis jusqu'à l'isthme de Panama.

Sans doute de si immenses agrandissemens ne pourraient s'effectuer sans inspirer de l'ombrage à plusieurs puissances, sans troubler l'harmonie des relations politiques. La France seule pourrait le voir, sinon avec indifférence, du moins avec sécurité. Un double nœud nous attache aux Etats-Unis: l'ancienneté de sympathies et la réciprocité des intérêts. La France n'ignore pas que si les Américains, au point de vue politique, sont les plus fermes alliés, au point de vue commercial, les Etats-Unis forment l'un des marchés principaux ouverts à nos débouchés.

Ajoutons que nos compatriotes jouiraient, sous l'administration fortement et régulièrement assise du gouvernement fédéral, des garanties d'indépendance, de sécurité et de justice dont ils ont manqué jusqu'à présent dans les petites républiques américaines; le gouvernement français échapperait ainsi aux tracasseries irritantes auxquelles il n'a été que trop souvent en butte de leur part, ainsi qu'aux expéditions onéreuses auxquelles ces tracasseries ont donné lieu.

### Théâtre-Royal-Français.

Samedi 8 février 1845. — (Représentation N° 108.)

### LA VESTALE,

grand opéra en trois actes, paroles de M. Etienne Jouy, musique de Spontini. On commencera à SEPT heures.

### NON NON NON

### L'administration du Gaz-Courant

en cette ville, porte à la connaissance du Public que ses bureaux sont transférés dès aujourd'hui à l'établissement du Gaz, entrée près du Noord-westingol.

LA HAYE, ce 4 février 1845.

### Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 6 Février.

	Int.	5 fr.	ouvert	clôture
Deute active	2 1/2	64 1/2	64 1/2	64 1/2
Dito dito	3	98 1/2	98 1/2	98 1/2
Dito dito	4	98 1/2	98 1/2	98 1/2
Dito d.to.	5	—	—	—
Dito des Indes	5 1/2	—	—	—
Dito dito	4	—	—	—
Syndicat	4 1/2	99 1/2	99 1/2	99 1/2
Société de Commerce	4 1/2	147 1/2	147 1/2	147 1/2
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	104 1/2	104 1/2	104 1/2
Act. du Chemin de fer Holland.	117	117 1/2	118 1/2	118 1/2
Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 18165	—	108 1/2	108 1/2	108 1/2
Dito dito 1823 & 18295	—	—	—	—
Inscript. au Grand Livre	6	75 1/2	75 1/2	75 1/2
Certificats au dito	6	—	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1832	5	99 1/2	99 1/2	99 1/2
Emprunt de 1840	4	98 1/2	98 1/2	98 1/2
Id. chez Stieglits et Comp.	4	98 1/2	98 1/2	98 1/2
Passive	5	6 1/2	6 1/2	6 1/2
Deute différée à Paris	—	—	—	—
Espagne	—	—	—	—
Deferred	—	—	—	—
Ardoin	—	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	107 1/2	107 1/2	107 1/2
Dito métalliques	5	111 1/2	111 1/2	111 1/2
Dito dito	2 1/2	—	—	—
France	—	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	—	—	—	—
Actions 1836	3	—	—	—
Bresil	—	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	—	—
Id. id. 1843	—	—	—	—
Portugal	—	—	—	—
Obligations à Londres	2 1/2	59 1/2	59 1/2	59 1/2

Les intégrales étaient en hausse, les autres fonds hollandais n'ont presque pas varié.

Les actions du chemin de fer hollandais continuent d'être demandées et ont de nouveau haussé de 1 p. c.

L'aspect du marché en fonds espagnols s'est un peu amélioré, sans toutefois qu'il y ait eu une grande activité dans les opérations.

Les péruviens ont un peu fléchi par suite de quelques réalisations en bénéfices.

Cours de l'argent: Prêt à garantie 3 à 3 1/2 %; prolongat. 4 1/2 %; escompte 2 1/2 p. c.

Marchés pris à 5 heures: 2 1/2 % 64 1/2; Société de Commerce 147 1/2; Ardoins 25 1/2.

### Bourse de Paris du 5 Février.

	Int.	5 fr.	ouvert	clôture
France	—	—	122 65	122 65
Cinq pour cent	—	—	85 10	85 10
Trois pour cent	—	—	—	—
Emprunt Ardoin	—	—	39 1/2	39 1/2
Anc. différée	—	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—	—
Passive	—	—	7	7
Naples	—	—	—	—
Certificats Falconet	2 1/2	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	—
Deute active	5	—	—	—
Belgique	—	—	—	—
Dito	3	—	—	—
(Banque belge)	—	—	68500	68500
Etats-Unis	—	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—	—

### Bourse d'Amers du 6 Février.

Métalliques, 5 % s. — Naples, 5 % s. — Ardoins, 5 % 24; A. — Deute différée ancien, s. — Passive, 5 % s. — Lots de Rouss. — Cours après la Bourse (2 heures), Ard. Sans variation.

### Bourse de Londres du 5 Février.

3 % Cons. 99 1/2, 100. — 2 1/2 % Holl. 63 1/2 — 5 % 92 1/2 — Esp. 5 % 28 1/2. — 3 % 41 1/2. — Portug. 59. — Russes 118 1/2.

### Bourse de Vienne du 31 Janvier.

Métalliques, 5 % 111 1/2. — Dito, 4 % 101 1/2. — Dito, 3 % 92 1/2. — Lots de 1834, s. — Actions de la Banque 1625.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lago Nieuwstraat.